

Conférence de Belém sur le changement climatique : Lundi 10 novembre 2025

Les consultations pré-session sur les ordres du jour ont permis d'aboutir au résultat escompté : les parties ont rapidement convenu de lancer des négociations de fond. Les articles proposés par les différents groupes et parties n'ont pas été inclus dans les ordres du jour adoptés, étant entendu que la présidence tiendra des consultations à ce sujet. La première de ces consultations a eu lieu dans l'après-midi.

L'allocation de bienvenue

Mukhtar Babayev, président de la 29^e session de la Conférence des Parties (COP 29) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a rappelé les négociations difficiles qui avaient eu lieu à Bakou sur le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement climatique (NOCQ). Dans une perspective d'avenir, il a appelé les donateurs à élaborer des plans décrivant comment ils comptent verser leur juste part des 300 milliards de dollars, et a souligné qu'il serait logique de fixer un objectif de triplement du financement de l'adaptation. En transférant la présidence au Brésil, il a rappelé aux participants qu'avec l'achèvement du règlement de l'accord de Paris et la détermination du NOCQ en 2024, l'accord de Paris entre désormais dans son premier cycle complet de mise en œuvre.

Le président de la COP 30, André Corrêa do Lago, a souligné l'héritage diplomatique du Sommet de la Terre de Rio de 1992 et a déclaré que la présence des autorités infranationales et des parlementaires était le signe d'une mobilisation collective en faveur de la mise en œuvre des décisions de la COP. Il a souligné l'importance du « Mutirão » et de la présentation de solutions à travers le programme d'action, et a déclaré que la COP serait placée sous le signe de la mise en œuvre, de l'adaptation et de l'intégration de la politique climatique et du développement économique, sur la base de données scientifiques.

Notant que la courbe des émissions de gaz à effet de serre (GES) est en baisse, le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a souligné que l'Accord de Paris fonctionne, mais que les parties doivent agir plus rapidement pour renforcer la résilience et réduire les émissions afin de revenir à 1,5°C après tout dépassement temporaire. Il a déclaré qu'à la COP 30, les pays doivent s'accorder sur des mesures concrètes pour parvenir à une transition juste et ordonnée vers l'abandon des combustibles fossiles, s'accorder sur les indicateurs qui contribueront à accélérer les progrès en matière d'adaptation et commencer à se diriger vers l'objectif de 1 300 milliards de dollars de financement climatique mobilisé.

Luiz Inácio Lula da Silva, président du Brésil, a souligné l'importance d'accueillir la COP à Belém, au cœur de l'Amazonie. Il a présenté la COP 30 comme une occasion de retrouver l'enthousiasme du Sommet de la Terre de Rio qui a donné naissance à la CCNUCC, soulignant que les 1 300 milliards de dollars nécessaires pour faire face à la crise climatique sont inférieurs aux 2 700 milliards de dollars de dépenses militaires annuelles. Dénonçant l'ère actuelle des fausses nouvelles et de la désinformation, il a appelé les délégués à rejeter le mensonge et la peur et a exhorté les dirigeants mondiaux à accélérer leur action en faveur du climat, conformément à l'[Appel de Belém pour le climat](#) lancé lors du Sommet des dirigeants de la COP 30.

Dans un message vidéo, Jim Skea, président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a noté que 2024 était l'année la plus chaude jamais enregistrée, avec une température supérieure de 1,55°C aux niveaux préindustriels, et que la mise en œuvre de toutes les contributions déterminées au niveau national (CDN) entraînerait tout de même un réchauffement de 2,3 à 2,5°C d'ici la fin du siècle.

Les questions de procédure

Règlement intérieur : Les Parties ont convenu d'appliquer le projet de règlement intérieur ([FCCC/CP/1996/2](#)), à l'exception du projet d'article 42 sur le vote. La présidence tiendra des consultations sur la marche à suivre.

Adoption des ordres du jour : Le président Corrêa do Lago a indiqué que les consultations pré-session, y compris celles des chefs de délégation, dimanche soir, avaient abouti à un accord sur la marche à suivre concernant les huit articles proposés pour inscription à l'ordre du jour des négociations par des groupes et des pays, soulignant la reconnaissance mutuelle que les préoccupations sous-jacentes aux propositions sont légitimes et méritent d'être prises en compte. Il a noté que le point concernant la mise en œuvre de la décision sur le premier Bilan mondial (BM), y compris en ce qui concerne l'augmentation des financements pour mettre fin à la déforestation et inverser la tendance, a été retiré par ses auteurs. Il a proposé d'adopter les ordres du jour provisoires et provisoires supplémentaires des différents organes sans les points proposés pour inclusion par les parties, étant entendu que la présidence convoquerait des consultations, ouvertes aux observateurs, sur :

- la mise en œuvre de l'article 9.1 de l'Accord de Paris (obligation des pays développés de fournir un financement) ;
- les mesures unilatérales restrictives pour le commerce ;

- la réponse au rapport de synthèse sur les CDN et la question de l'ambition de 1,5°C et du déficit de mise en œuvre ; et
- la synthèse des rapports biennaux de transparence (RBT).

Une séance plénière de bilan, qui se tiendra le 12 novembre, fera le point sur ces consultations.

Le président Corrêa do Lago a en outre déclaré que la présidence organisera des consultations sur : La situation et les besoins particuliers de l'Afrique, dont les résultats seront consignés dans le rapport de la réunion, précisant que la présidence organisera une réunion spéciale sur cette question pendant la COP 30 et qu'un sommet se tiendra en Afrique en 2027 ; et le dialogue annuel d'experts sur les montagnes, dont les résultats seront consignés dans le rapport de la réunion. Il a déclaré que la santé serait examinée dans le cadre des articles de l'ordre du jour consacrés à l'adaptation.

Les Parties ont convenu de reporter l'examen des questions suivantes : le financement à long terme, à la COP 31 ; l'examen périodique de l'objectif mondial à long terme au titre de la Convention et des progrès globaux accomplis dans sa réalisation, à la COP 31 ; et le rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement des engagements pris au titre du Protocole de Kyoto, à la 21e session de la COP servant de réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 21). Les propositions d'amendements à la Convention et le deuxième examen de l'adéquation de l'article 4.2 (a-b) de la Convention seront suspendus.

Étant entendu que les questions examinées lors des consultations de la présidence seront retirées des ordres du jour respectifs et que les articles suivants seront renumérotés en conséquence, les parties ont adopté :

- l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la COP ([FCCC/CP/2025/1/Add.1](#)) ;
- l'ordre du jour provisoire de la CMP ([FCCC/KP/CMP/2025/1](#)) ;
- l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la COP agissant en tant que réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) ([FCCC/PA/CMA/2025/1/Add.3](#)).

À l'instar de l'accord sur l'adoption des ordres du jour des 62e sessions des organes subsidiaires (SB 62), les présidents des organes subsidiaires ont proposé d'ajouter deux notes de bas de page à leurs ordres du jour respectifs, concernant : la tenue par les présidents de consultations de fond sur la mise en œuvre de l'article 9.1 et la présentation d'un rapport à ce sujet à la SB 63 ; et les questions liées aux mesures unilatérales de restriction des échanges examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour, y compris le programme de travail sur la transition juste. Avec ces modifications, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont adopté leurs ordres du jour provisoires ([FCCC/SBI/2025/12](#) et [FCCC/SBSTA/2025/5](#)).

Organisation des travaux : Au cours de leurs séances plénières d'ouverture respectives, les organes directeurs et subsidiaires ont convenu de l'organisation suivante de leurs travaux. Les consultations de la présidence se tiendront :

- les dates et lieux des futures sessions ;
- la prise de décision dans le cadre du processus de la CCNUCC ; et
- l'autorité et les directives de la COP concernant le Mécanisme international de Varsovie (MIV).

Un groupe de contact de la COP se réunira sur le septième examen du mécanisme financier. Des groupes de contact conjoints COP/CMA se réuniront sur : le Comité permanent des finances

(CPF) ; le Fonds vert pour le climat (FVC) ; le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; le Fonds pour la réponse aux pertes et dommages ; et les rapports financiers *ex ante* (article 9.5 de l'Accord de Paris). Un groupe de contact de la CMA se réunira pour discuter de l'alignement des flux financiers (article 2.1c de l'Accord de Paris). Un groupe de contact conjoint CMP/CMA se réunira pour discuter du Fonds d'adaptation.

Dans le cadre de la CMA, des consultations informelles se tiendront sur :

- le rapport sur le dialogue annuel sur le BM ;
- les approches coopératives visées à l'article 6.2 de l'Accord de Paris ;
- le mécanisme établi par l'article 6.4 de l'Accord de Paris ; et
- approches non fondées sur le marché visées à l'article 6.8 de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de la CMP, des consultations informelles seront organisées sur des questions relatives au mécanisme pour un développement propre et à l'avenir du Comité de conformité du Protocole de Kyoto.

Les autres articles à l'ordre du jour des organes directeurs ont été transmis aux sous-comités. À l'issue des séances plénières de clôture des sous-comités, la présidence proposera les modalités de travail pour la deuxième semaine de la conférence.

Des groupes de contact conjoints des organes subsidiaires se réuniront sur le programme de travail pour une transition juste et les mesures d'adaptation. Des consultations informelles conjointes des organes subsidiaires se tiendront sur : les questions relatives à l'adaptation ; le rapport annuel conjoint du Comité exécutif du Mécanisme mondial d'information et du Réseau de Santiago ; l'examen du Mécanisme mondial d'information en 2024 ; le programme de travail sur l'atténuation ; les questions relatives au bilan mondial ; l'agriculture ; et le rapport annuel conjoint du Comité exécutif de la technologie et du Centre et réseau des technologies climatiques.

Les groupes de contact du SBI se réuniront sur les thèmes suivants : les dispositions relatives aux réunions intergouvernementales ; les questions administratives, financières et institutionnelles, avec un groupe dérivé chargé d'examiner le budget du registre des transactions internationales du Protocole de Kyoto pour 2026-2027.

Dans le cadre du SBSTA, des consultations informelles se tiendront sur les thèmes suivants : la recherche et l'observation systématique ; les questions liées à l'article 6 de l'Accord de Paris ; et la coopération avec d'autres organisations internationales.

Les organes subsidiaires ont convenu de reporter l'examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation à la SB 64, et le SBI a convenu de reporter l'examen du deuxième examen des fonctions du Comité permanent des finances à la SBI 64. Les compilations et synthèses des rapports biennaux et des informations contenues dans les communications nationales des parties non visées à l'annexe I seront suspendues.

Le président du SBSTA, M. Ayebare, a proposé de reporter l'examen des émissions provenant des combustibles utilisés pour le transport aérien et maritime international à la SBSTA 64. Notant l'importance de cette question, la CHINE a insisté pour qu'elle soit traitée lors de la présente session. Le SBSTA a décidé de tenir des consultations informelles à ce sujet lors de la SBSTA 63.

Tous les autres articles seront examinés lors de consultations informelles.

Le ZIMBABWE a demandé l'assurance que la santé serait abordée dans les discussions sur l'adaptation. Le président du SBSTA, M. Ayebare, a confirmé que tel était bien le cas.

Admission des observateurs : La COP a accepté d'admettre tous les observateurs inscrits et a pris note des organisations qui ont changé de nom ([FCCC/CP/2025/3](#)).

Les questions de fond

Consultations de la présidence sur les CDN, les RBT, le financement et les mesures commerciales unilatérales : Túlio de Andrade, président de la COP 30/CMP 20/CMA 7, a invité les délégués à exprimer leur point de vue sur les éléments clés à aborder dans le cadre des quatre questions à l'examen, ainsi que sur les prochaines étapes prévues.

En ce qui concerne les CDN et les RBT, l'ALLIANCE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES (AOSIS) a demandé que l'on discute de l'écart en matière d'atténuation et que l'on identifie les moyens de le combler, se déclarant disposée à le faire par le biais d'une décision générale. L'ALLIANCE INDÉPENDANTE DE L'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (AILAC) a souligné que l'évaluation des RBT permettra d'analyser les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs collectifs de l'Accord de Paris et d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre. La déléguée a appelé à une analyse complète du soutien fourni et reçu. Le GROUPE POUR L'INTÉGRITÉ ENVIRONNEMENTALE (EIG) a proposé une « feuille de route pour les CDN », similaire à la feuille de route pour 1 300 milliards de dollars, qui vise à mobiliser la collaboration pour « faire plus et plus vite ». Le CANADA a soutenu la discussion d'une réponse politique concrète visant à renforcer la collaboration et l'ambition, et à déterminer les prochaines étapes concrètes sans fixer de nouveaux objectifs. SINGAPOUR a suggéré que le renforcement de l'ambition puisse s'inscrire dans le contexte du soutien aux pays en développement pour qu'ils atteignent leurs CDN conditionnelles et réalisent le maximum de leurs CDN inconditionnelles. L'AILAC a proposé un ensemble de mesures de mise en œuvre « Mutirão » qui comprend une réponse aux CDN associée à la fourniture de financements.

En réponse aux observations selon lesquels la proposition de discuter de l'écart d'ambition est en contradiction avec le « cycle de Paris », le Royaume-Uni et l'AOSIS ont précisé que l'objectif de la proposition est d'accélérer la mise en œuvre des objectifs convenus dans l'Accord de Paris, et non de les modifier.

En ce qui concerne le financement, le JAPON, le ROYAUME-UNI, l'EIG, la NORVÈGE et d'autres pays ont préféré discuter de l'article 9 dans son intégralité, soulignant l'importance des contributions volontaires (article 9.2) et de la mobilisation de financements provenant d'une grande variété de sources (article 9.3). Le GROUPE AFRICAÏN a insisté pour que l'accent soit mis sur l'article 9.1, soulignant qu'il s'agit d'une obligation légale des pays développés envers les pays en développement.

L'AILAC a encouragé la mise en œuvre du NOCQ en établissant des étapes, des objectifs et un plan de travail. Le GROUPE ARABE a soutenu un plan d'action et un programme de travail pour la mise en œuvre de l'article 9.1, ainsi qu'un nouvel objectif de financement de l'adaptation. Le GRUPO SUR a proposé d'inscrire l'article 9.1 à l'ordre du jour du SB 64. L'AFRIQUE DU SUD et le PANAMA ont appelé à définir la signification du terme « fourniture » de financement.

En ce qui concerne les mesures commerciales unilatérales (MCU), le JAPON, l'UNION EUROPÉENNE (UE) et d'autres ont mis en garde contre la duplication des discussions qui relèvent davantage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'AILAC et l'UE ont soutenu la discussion des MCU dans le cadre des articles existants de l'ordre du jour, tels que les mesures de réposte et le programme de travail sur la transition juste. Les

PAYS EN DÉVELOPPEMENT PARTAGANT LES MÊMES VUES (LMDC) et le GROUPE ARABE ont souligné que les MCU pénalisent les pays en développement et ont un impact sur leur capacité à prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique.

Les consultations se poursuivront.

Rapports des organes subsidiaires : Les co-moderateurs du Dialogue 2025 sur les océans et le changement climatique ont rendu compte des résultats du dialogue organisé pendant la SB 62 et ont souligné l'entrée en vigueur imminente du Traité sur la haute mer, exhortant les parties à ratifier et à mettre en œuvre ce dernier.

Orientations relatives aux communications sur l'adaptation : La CMA a adopté un projet de décision transmis par la SB 62 ([FCCC/SBI/2025/L.4](#)).

Rapport du Comité de l'adaptation : Les organes subsidiaires ont accueilli favorablement le rapport 2025 du Comité de l'adaptation ([FCCC/SB/2025/7](#)).

Rapport annuel conjoint du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et du Réseau de Santiago : La COP et la CMA ont adopté les projets de décision transmis par le SB 62 ([FCCC/SB/2025/L.1](#)), prenant note du rapport annuel conjoint de 2024.

Communications nationales : La CMP a pris note qu'aucune nouvelle communication nationale n'avait été reçue depuis le dernier examen de cette question lors de la SB 61.

Comité de conformité du Protocole de Kyoto : La CMP a pris note du vingtième rapport annuel du Comité ([FCCC/KP/CMP/2025/4](#)).

Comité de mise en œuvre et de conformité de l'Accord de Paris : La CMA a pris note du sixième rapport annuel du Comité ([FCCC/PA/CMA/2025/9](#)).

Rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés des Parties non visées à l'annexe I : Le SBI a pris note des rapports de synthèse sur l'analyse technique des rapports biennaux actualisés.

Rapport sur les données des inventaires nationaux de GES des Parties visées à l'annexe I : Au cours de la séance plénière d'ouverture du SBI, la présidente du SBI, M. Gardiner, a proposé que le SBI prenne note du rapport ([FCCC/SBI/2025/20](#)). L'UKRAÏNE a attiré l'attention sur la soumission de la Fédération de Russie, notant qu'elle comprend des données provenant de territoires ukrainiens illégalement occupés. Se référant à la pratique antérieure, elle a demandé d'inclure dans le rapport une note de bas de page faisant référence à la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) sur l'occupation de la Crimée et de la ville de Sébastopol, et a proposé de faire également référence aux résolutions 11/1 et 11/4 de l'AGNU de 2022 qui reconnaissent l'occupation militaire illégale des régions de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporijia en Ukraine. Dans l'intervalle, ils ont suggéré, et le SBI a accepté, de renvoyer la question à la SBI 64.

Examen technique des inventaires des GES des Parties visées à l'annexe I : Le SBSTA a pris note du rapport ([FCCC/SBSTA/2025/INF.2](#)).

Questions budgétaires, financières et institutionnelles : La COP et la CMP ont adopté les projets de décision transmis par le SB 62 ([FCCC/SBI/2025/L.8/Add.1](#) et [FCCC/SBI/2025/L.8/Add.2](#)).

Questions diverses : La présidente du SBI, M. Gardiner, a rappelé que la SB 62 avait chargé les présidents des SB de mener des consultations approfondies sur la mise en œuvre de

l'article 9.1 de l'Accord de Paris et de faire rapport à ce sujet au SB 63. Elle a notamment souligné que certaines parties ont noté le lien avec l'article 4.3 de la CCNUCC, que d'autres ont réfuté l'idée selon laquelle l'article 9.1 n'a pas été mis en œuvre, et que d'autres encore ont demandé un article distinct à l'ordre du jour ou un programme de travail sur la mise en œuvre de l'article 9.1, tandis que d'autres se sont dits préoccupés par le fait de séparer l'article 9.1 du contexte global de l'article 9 et ont mis en avant les points existants à l'ordre du jour sur la mise en œuvre des engagements financiers. Le président du SBSTA, Ayebare, a souligné qu'aucun consensus n'avait été atteint lors des consultations. Notant que la question serait abordée lors des consultations de la présidence, il a déclaré que ce rapport concluait le mandat des présidents des SB.

La CHINE et l'ARABIE SAOUDITE ont exprimé leur préoccupation quant à l'absence de notification préalable concernant le calendrier du rapport des présidents des SB, regrettant que leurs négociateurs sur les questions financières ne soient pas présents dans la salle. Ils ont demandé que la question soit réexaminée avec un préavis. Les présidents des SB feront à nouveau rapport sur cette question plus tard dans la session.

Atelier thématique sur la participation accrue des communautés locales au processus de la CCNUCC : Lors de cet événement organisé par la présidence de la COP 30, Aniello Francisco da Silva, ministre de l'Égalité raciale du Brésil, a fait remarquer que la plupart des espaces décisionnels sont occupés par des personnes blanches et a souligné l'importance de lutter contre le racisme dans les institutions. Elle a souligné que l'atelier avait le potentiel de démontrer que les communautés locales peuvent apporter des solutions importantes à la crise climatique.

Au cours de la table ronde qui a suivi, les intervenants ont présenté les possibilités d'accroître la participation des communautés locales au processus de la CCNUCC, avec notamment les suggestions suivantes :

- ajouter trois représentants des communautés locales au groupe de travail de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (PPACL) ;
- identifier et relever les défis communs aux peuples autochtones et aux communautés locales par le biais de la PPACL ;
- créer un guichet distinct pour les communautés locales dans le cadre de l'initiative d'adaptation au changement climatique menée localement sous l'égide de la CCNUCC ;
- fournir des modalités d'accès directes et simplifiées aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le cadre du FVC, du Fonds d'adaptation et d'autres fonds mondiaux ; et
- intégrer les questions de justice entre les sexes dans les discussions sur les questions relatives aux communautés locales.

Deuxième dialogue sur l'ambition de l'article 6.2 : La première journée de cet [événement obligatoire](#), animée par Peer Stiansen (Norvège) et Pacifica Achieng Ogola (Kenya), s'est ouverte par la présentation par le Secrétariat de la CCNUCC des dernières informations, notamment sur les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités. Au cours de la session, plusieurs participants ont souligné l'importance de la modélisation économique et de l'analyse politique détaillée pour des stratégies de participation à l'article 6 bien informées. Parmi les autres points abordés, citons :

- la RÉPUBLIQUE DE CORÉE a mis en avant les nouveaux fonds mis à disposition pour renforcer la préparation des pays partenaires ;

- L'Australie expliquant comment l'ensemble des politiques existantes du pays, y compris un système de crédits nationaux, envoie un signal clair pour atteindre son objectif d'émissions pour 2035 exclusivement par des actions nationales ;
- l'UE a indiqué une utilisation potentielle de l'article 6 pour l'objectif 2040 du bloc et a défini le travail à mener avec les partenaires pour soutenir l'engagement des pays hôtes, notamment en répondant aux préoccupations liées à la sur-autorisation ;
- la COALITION POUR LES PAYS DE LA FORÊT TROPICALE attire l'attention sur l'importance d'impliquer le secteur privé via l'article 6 afin d'accroître l'ambition ;
- L'AOSIS a appelé les Parties à utiliser l'article 6 pour « compléter » les CDN plutôt que pour remplacer les mesures nationales, et les pays hôtes à l'utiliser pour débloquer des options d'atténuation plus coûteuses ;
- l'AILAC a fait écho aux préoccupations concernant la manière dont l'autorisation des résultats d'atténuation transférés au niveau international pourrait compromettre la réalisation des CDN ;
- les LMDC suggérant que le retard observé dans la participation indique que les Parties abordent l'article 6 avec sérieux et font preuve de diligence raisonnable avant de s'engager ;
- le PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD) a présenté les facteurs favorisant la participation, notamment les registres nationaux des émissions et les systèmes d'autorisation ; et
- les ONG environnementales et les ONG syndicales ont observé que les Parties prévoient « d'utiliser à mauvais escient l'article 6 comme un mécanisme de flexibilité plutôt que comme un mécanisme d'ambition ».

Dans les coulloirs

La première conférence sur le climat tenue au Brésil depuis le sommet décisif de Rio en 1992 s'est ouverte sur une agréable surprise : malgré la liste toujours plus longue des questions que certains groupes et parties souhaitaient voir abordées dans les négociations, les ordres du jour ont été adoptés sans encombre. La présidence brésilienne n'a pas tardé à tenir ses engagements, a fait remarquer un délégué à la sortie d'une consultation de quatre heures avec la présidence sur plusieurs questions controversées qui ne figuraient pas à l'ordre du jour.

De nombreux participants ont déclaré que le pays hôte a avancé « à pleine puissance » tout au long de la journée. Le président Lula a pris pour cible « la désinformation, les algorithmes qui propagent la haine et le déni climatique », réfutant clairement la réaction négative actuelle à l'égard des politiques écologiques observée dans le monde entier. Réaffirmant le choix de Belém comme ville hôte, il a déclaré que le fait d'avoir surmonté les défis logistiques était une preuve de ce qu'il est possible de réaliser avec une volonté politique suffisante.

Tout en reconnaissant cette valeur symbolique, un observateur n'a pu s'empêcher de souligner que de nombreux participants ont dû supporter de longs trajets quotidiens pour se rendre au lieu de la conférence et en revenir, en raison du manque d'hébergements adéquats dans la ville. « Nous sortons clairement de notre zone de confort », s'est exclamé un autre participant, couvrant le bruit d'un orage tropical qui s'est abattu sur le lieu de la conférence dans l'après-midi créant des cascades à l'intérieur de la salle plénière. Pourtant, aucune de ces turbulences n'a empêché les délégués de conclure l'organisation des travaux, déterminés à entamer des négociations de fond dès que possible.